



CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 27 mai 2020 à 18h00
COMPTE-RENDU DE SEANCE
(article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La séance est ouverte à 18h00 par Mme De Metz, adjointe au Maire sortante.

Mme DE METZ procède à l'appel : Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BOULEAU à Mme FLANDRY
Mme QUAIX à Mme FLANDRY

Absent :

M. LAURENT

Mme DE METZ propose que Mme CHEVALLIER et Mme FLANDRY exercent en qualité de secrétaires de séance. Le conseil approuve à l'unanimité de ses membres.

Après avoir rappelé l'ensemble des mesures prises pour l'organisation de ce conseil permettant de garantir la sécurité sanitaire des participants, Mme DE METZ donne lecture des résultats constatés du procès-verbal des élections municipales du 15 Mars 2020 et déclare installer dans leurs fonctions les nouveaux Conseillers Municipaux à savoir :

- M. CAMMAL Francis
- Mme DE METZ Catherine
- M. GREUIN Jacques
- Mme AGOGUE Valérie
- M. ROUGERON Laurent
- Mme CHAMBON Nathalie
- M. DAMON Jean-Philippe
- Mme BOURDIN Marie-Odile
- M. BICHON Rémi
- Mme LEMAITRE Martine
- M. HIDAS Jean-Louis
- Mme CHEVALLIER Camille
- M. CHEVRÉ Emmanuel
- Mme DEVERNOIS Mala
- M. CROZAT Pascal
- Mme TERRASSE Yolène
- M. AMALAL Anas
- Mme PINGOT Simone
- M. POUGET Franck
- Mme DO SOUTO Nancy
- M. RENARD Franck
- Mme GOUVEIA Isabelle
- M. MOHR Didier

- M. PEREIRA DOS SANTOS David
- Mme GAULT Chantal
- Mme DE CREMIERS Christelle
- M. TOUCHET Didier
- Mme RIBY Pascale
- M. FROMENTIN Patrick
- M. BOULEAU Christian
- Mme QUAIX Nadine
- M. LAURENT Pierre
- Mme FLANDRY Stéphanie

Avant de procéder à l'élection du Maire, Mme DE CREMIERS souhaite intervenir pour indiquer que son groupe ne participera pas au vote et présente les justifications suivantes :

“Tout d'abord, au nom de la liste “Ensemble pour Gien et Arrabloy” que j'ai eu l'honneur de conduire lors des élections municipales dans notre ville, je tenais à remercier toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour voter. C'est grâce à eux que nous sommes ici ce soir pour servir l'intérêt général et au-delà, servir le bien commun.

Chacun conviendra que le 1er tour des élections municipales, le 15 mars dernier, s'est déroulé dans des circonstances très particulières : développement galopant de l'épidémie du coronavirus ; confinement des EHPAD dès le 9 mars, allocution de Monsieur le Président de la République le 12 mars demandant aux Français de sortir le moins possible de chez eux et annonçant la fermeture des établissements scolaires et de formation ; allocution de Monsieur le 1er Ministre le 14 mars au soir, la veille du scrutin, renouvelant les mêmes recommandations et prescrivant la fermeture des cafés et restaurants dès minuit. Dans notre commune de très nombreux habitants ne sont pas venus voter : 55 % des électeurs inscrits. Dans ce contexte, et en plus des mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire, une loi d'urgence a été votée le 23 mars 2020. Elle contient des dispositions concernant les conséquences du scrutin du 15 mars : mise en place différée des élus et des conseils municipaux élus au complet ; organisation décalée du deuxième tour.

Il en résulte un véritable doute sur la constitutionnalité des dispositions de nature électorale : peut-on ainsi dissocier les deux tours des élections municipales ? Peut-on installer les conseils municipaux et les conseils communautaires en plusieurs étapes ? La baisse de la participation suite à la diffusion de messages sanitaires peut-elle remettre en cause la sincérité du scrutin, non seulement dans chaque commune, mais aussi au niveau national ?

Les diverses mesures contenues dans l'article 19 de cette loi ne sont-elles pas contraires aux articles 1er (unité de la République) et 3 (liberté, validité et sincérité des élections) de la Constitution ?

Le parlement avait-il le pouvoir de voter cette loi sur un nouvel agenda des élections (article 34) ou bien cette décision revenait-elle au gouvernement ?

Ces interrogations sont légitimes. Leurs réponses conditionnent la valeur démocratique des résultats et la confiance que les électrices et les électeurs peuvent avoir à l'avenir envers les élus et envers les institutions.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de saisir le Conseil Constitutionnel à travers une Question Prioritaire de Constitutionnalité adossée à un recours. Je précise qu'il est obligatoire de déposer un recours pour pouvoir saisir le Conseil Constitutionnel.

Il y a eu en France plus de 3000 candidats, élus, Maires, citoyens qui, estimant s'être fait voler l'élection par la peur d'aller voter, ont saisi le Conseil Constitutionnel. Parmi eux, plusieurs Maires, pourtant élus avec 100 % des voix, ont décidé de déposer un recours car ils ont estimé que leur légitimité était entachée par ce qu'il faut nommer une abstention contrainte. Nous avons créé avec des élus de toute la France, l'association « 50 millions d'Electeurs », pour défendre la démocratie, pour contester ce scrutin, la façon dont il s'est déroulé, et protéger, ensemble, le suffrage universel.

L'Etat d'urgence, s'il peut justifier de toucher au droit commun, ne peut pas justifier de toucher aux droits fondamentaux, notamment à notre constitution. Faisons bien attention que cette période de crise ne soit pas l'occasion de créer une nouvelle jurisprudence qui serait dangereuse à l'avenir, sur l'une de nos libertés fondamentales : le droit de vote.

Aujourd'hui, nous savons que des tribunaux administratifs ont déjà transmis cinq fois notre Question au Conseil d'Etat.

Et la nouvelle vient de tomber : à son tour, le Conseil d'Etat a transmis déjà deux fois notre Question au Conseil Constitutionnel.

La situation que nous connaissons n'a pas de précédent. La simultanéité de la crise sanitaire et des élections municipales est un hasard dont personne n'est responsable.

Il importe donc, d'une part, que tous les efforts soient consacrés à la résolution de la crise épidémiologique, et nous saluons les élus, les services municipaux et tous les personnels mobilisés pour le travail effectué depuis le 15 mars et, d'autre part, que les procédures démocratiques soient mises en œuvre dans la plus parfaite sérénité juridique et politique.

Seul le Conseil Constitutionnel peut « dire le droit ». Et il est désormais, depuis lundi dernier, en mesure de le faire. La République a tout à y gagner.

Dans l'attente, nous sommes présents ce soir, mais vous comprendrez que nous ne prenions pas part au vote du Maire et des Adjointes ni aux délégations afférentes.»

1. Election du Maire

Rapporteur : Mme Catherine DE METZ, doyen d'âge

Suite aux Elections Municipales du 15 mars 2020, il est prévu de procéder à l'élection du Maire, après l'installation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L.2122-4, LO.2122-4-1, L.2122-7, L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil de procéder à l'élection du Maire.

Seul M. CAMMAL se déclare candidat.

Le scrutin à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	28
Nuls	0
Exprimés	25
Blancs	3
Ne prennent pas part au vote	4
Majorité absolue	13
A obtenu	25 voix

M. Francis CAMMAL, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé Maire par le doyen d'âge et installé dans ses fonctions.

M. CAMMAL prend la présidence de la séance.

M. CAMMAL propose qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour concernant les délégations du conseil municipal au Maire.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité de ses membres.

2. Détermination du nombre des Adjointes (maximum 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal)

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Maire

Il est rappelé au Conseil que, selon les dispositions de l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des membres des Conseils Municipaux des Villes de 10.000 à 19.999 habitants est fixé à 33.

Par ailleurs, l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal » soit 9 pour la Ville de Gien.

Le Conseil est invité à fixer le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** à 9 le nombre des Adjoints à élire.

3. Election des Adjoints

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Maire

Il est rappelé au Conseil qu'il convient de procéder à l'élection des Adjoints conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les Communes de 1000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste a été déposée auprès de M. le Maire ; elle est composée comme suit :

- M. ROUGERON Laurent
- Mme DE METZ Catherine
- M. DAMON Jean-Philippe
- Mme BOURDIN Marie-Odile
- M. BICHON Rémi
- Mme CHAMBON Nathalie
- M. HIDAS Jean-Louis
- Mme PINGOT Simone
- M. GREUIN Jacques

Le Conseil est invité à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des Adjoints.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	26
Nuls	0
Exprimés	26
Ne prennent pas part au vote	6
Blanc	0
Majorité absolue	13

A obtenu la liste de M. ROUGERON Laurent : 26 voix

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. ROUGERON Laurent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme indiqué auparavant.

M. le Maire adresse toutes ses félicitations aux élus proclamés Adjoints.

4. Election du Maire Délégué de la Commune Associée d'Arrabloy

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Maire

Il est rappelé au Conseil que la loi du 17 mai 2013 a prévu la suppression des sections électorales dans toutes les Communes de moins de 20.000 habitants.

Le Maire Délégué est élu par le Conseil Municipal parmi les Conseillers Municipaux élus.

Il est demandé au Conseil de procéder à l'élection du Maire Délégué d'ARRABLOY.

Candidat : M. GREUIN Jacques

Votants	26
Nuls	0
Exprimés	25
Majorité absolue	13
Ne prennent pas part au vote	6
Blanc	1

A obtenu M. GREUIN Jacques : 25 voix

M. GREUIN Jacques, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire Délégué de la Commune Associée d'ARRABLOY.

M. CAMMAL propose d'aborder le point qui a été ajouté à l'ordre du jour. La note est à la disposition de chacun des élus sur table.

5. Délégation d'attributions au Maire

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Maire

La loi 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a retardé l'entrée en fonction des Conseillers Municipaux et par voie de fait l'installation des nouveaux exécutifs.

Pour autant, les dispositifs de financement des collectivités par l'Etat et autres organismes financeurs continuent à être instruits par les différents services.

Afin de ne pas rater la potentialité de ces financements au titre de l'année 2020, il convient de solliciter ses organismes dans les meilleurs délais pour l'exercice 2020.

Aussi, au titre du 26^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut par délégation du Conseil Municipal être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités, ainsi qu'à tout organisme financeur dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subvention.

Selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire prévue dans cette délibération du Conseil Municipal portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

En application de ce qui précède et afin de permettre une gestion plus souple, plus rapide et plus efficace des affaires de la commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de donner** la délégation d'attributions au Maire au titre du 26^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **de demander** à l'Etat, aux collectivités territoriales et plus globalement à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant.

Le conseil **ADOpte** cette délégation du conseil au Maire à la majorité des membres présents ; 4 membres ne prennent pas part au vote :

- Mme DE CREMIERS
- Mme RIBY
- M. TOUCHET
- M. FROMENTIN

Avant de faire la lecture de la charte de l' élu, M. CAMMAL fait l'intervention suivante :

« Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s,

Ce que nous vivons actuellement est un moment inédit, dans une période exceptionnelle. Personne n'aurait imaginé, le 15 mars dernier que nous allions vivre une telle crise, une crise historique. A cet instant, ma première pensée va aux soignants, aux professionnels de santé, aux commerçants, aux employés de la ville de Gien, de la Communauté des Communes Giennoises et du CCAS qui ont été en première ligne pour certains et continué à travailler pendant le confinement, pour d'autres. Remercier l'ensemble des personnes qui ont maintenu une activité économique, sociale dans notre ville, les chefs d'entreprises, les associations caritatives, les nombreux bénévoles, à l'initiative de nombreuses actions de solidarité et bien d'autres encore. Je voudrais ici saluer la mobilisation de ces professionnels qui ont lutté, souvent avec de petits moyens, afin de limiter (contenir) cette épidémie. En cette période de déconfinement, j'appelle les Giennois à faire preuve de prudence, de responsabilité, de sagesse et de solidarité. Respectez, je vous en conjure, les consignes et les recommandations pour le bien de tous.

Se retrouver, aujourd'hui, dans ces conditions si particulières, est un peu perturbant et je n'avais pas imaginé un seul instant démarrer notre mandat dans ces conditions. J'ai annoncé que ce mandat se ferait sous le signe de la proximité et de l'écoute. S'il faut commencer par la visioconférence, je m'y résous. Je m'adapte mais ne renonce pas.

Mais nous sommes là et c'est bien cela le plus important. Cette épidémie a fait tellement de dégâts, que nous devons nous réjouir d'être présent ce soir.

Le contexte sanitaire a obligé l'exécutif local à poursuivre son mandat jusqu'à ce jour et je tenais à remercier très sincèrement et très chaleureusement Christian BOULEAU pour avoir assumé ses responsabilités jusqu'au bout, dans un contexte particulièrement difficile et anxiogène.

Les Giennois qui ne savaient plus vers qui se tourner, entre le candidat élu et le Maire actuel, vont pouvoir s'y retrouver !

Pour en revenir à cette installation, l'instant que nous vivons aujourd'hui est un instant fort et singulier. C'est avec un peu de gravité, beaucoup d'émotion mais aussi d'enthousiasme que je m'exprime devant vous, pour la 1^{ère} fois dans cet hémicycle en tant que Maire. Tout d'abord, je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée ce soir en m'élisant Maire de Gien. J'ai conscience de la charge et la responsabilité de cette fonction et les enjeux et défis qui m'attendent, qui nous attendent, dès demain.

C'est d'abord une émotion personnelle. Maire, c'est le plus beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Au moment où le discrédit vise l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec leur Maire. C'est, je crois, l'un des piliers qui subsistent dans notre pacte républicain.

Ce soir, j'ai une pensée toute particulière pour les Giennois et les Arrablésiens qui nous ont fait confiance.

Je voudrais en mon nom et au nom de la liste pour l'avenir de Gien-Arrabloy, ensemble les en remercier sincèrement et chaleureusement. Leur dire que nous mesurons pleinement la tâche qui est désormais la nôtre, leur dire que nous ferons le maximum pour être à leur écoute et servir l'intérêt général. Ce mandat nous oblige et nous encourage évidemment à nous mettre au travail très vite, et très fort.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je voudrais vous remercier, vous mes 32 colistiers, mes chers amis pour votre engagement, votre sincérité durant cette campagne. Vous dire la fierté qui est la mienne de vous avoir à mes côtés. Je suis un peu triste également pour nos 8 colistiers qui ne siègeront pas à nos côtés, en raison des règles électorales. Je voudrais les rassurer et leur dire que nous ne les oublierons pas, ils seront associés, d'une façon ou d'une autre au développement de ce projet que nous avons construit ensemble.

Cette élection s'inscrit dans une belle histoire collective que nous avons ensemble commencée le 18 octobre dernier. Cette aventure, unique, exaltante, est le fruit de notre engagement fort pour Gien, cette ville qui se sait différente, cette ville si attachante.

Je veux vous rendre hommage pour la campagne que vous avez menée, sans compter votre temps, ni votre énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, de doutes parfois. Je vous ai découvert pour certains, appris à vous connaître et je dois avouer qu'aujourd'hui de cette aventure est née de l'amitié. Je voudrais aussi, à cet instant, remercier Christelle de Crémiers et Christian Bouleau pour avoir mené une campagne respectueuse et digne.

Je peux attester de la solidité de cette équipe, de son engagement, cette équipe qui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective, au service de notre ville.

C'est une perspective exaltante mais c'est aussi une lourde responsabilité. C'est aussi un investissement qui impose une certaine humilité, une certaine modestie. Mais je sais pouvoir compter sur vous et votre engagement au service de notre ville.

Et, si vous me le permettez, je voudrais également partager avec vous une pensée plus intime, plus personnelle, que j'ai ce soir pour ma famille qui a toujours été un soutien précieux et dont la chaleur et l'affection sont essentielles à mon équilibre. Elodie, mon épouse, Mattéo et Noah mes enfants, ma maman, mes beaux-parents ainsi que mes proches. Une pensée pour mon Père et mon petit frère qui, je l'espère, sont fiers de notre réussite.

Je voudrais en cet instant m'adresser à mon prédécesseur, ainsi qu'à mes adversaires d'hier, qui sont mes collègues d'aujourd'hui.

J'ai contesté certains choix, certaines décisions de Christian BOULEAU mais je n'ai jamais mis en doute le fait qu'il agissait, selon ses convictions, pour le bien de notre ville tel qu'il le concevait. A ce titre je souhaite le remercier.

A mes concurrents de l'élection je voudrais dire, comme je l'ai fait le 15 mars au soir, que la démocratie c'est le débat. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans cette enceinte municipale. J'y veillerai particulièrement. Leur libre expression sera naturellement garantie, et je peux les assurer que je serai toujours attentif à leurs remarques, à leurs propositions, et à leurs critiques – même si je ne peux pas leur promettre de toujours suivre leurs avis.

Ce conseil municipal, les commissions et mon bureau seront des espaces de discussion, de concertation et de décision.

Je voudrais par ailleurs adresser un message particulier aux employés municipaux et intercommunaux. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, sur leur professionnalisme et sur leur expérience. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler bientôt avec leur concours, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Je voudrais à présent revenir sur le résultat de l'élection.

Dans cette élection, certains ont condamné le bilan de l'équipe sortante, parfois injustement. Mais j'ai le sentiment que cette élection a d'abord été motivée non pas par le rejet, mais par l'espoir. Nous avons levé un espoir, nous devons en être dignes. Et cet espoir, plus que tout, nous donne, encore une fois, une très grande responsabilité. Je l'ai dit, les citoyens sont souvent déçus de la politique, leur attente est forte et nous devons être à la hauteur de ces attentes.

Nous allons entamer avec l'équipe municipale rassemblée, les projets que nous avons portés durant cette campagne. Nous n'allons pas faire table rase du passé. Nous n'allons pas détruire ce que d'autres ont construit. Nous n'allons pas défaire pour le plaisir de refaire.

La préservation de notre identité, de notre histoire et le développement durable de notre ville guideront nos actions.

Nous nous placerons aussi résolument dans la proximité avec les citoyens qui sera au cœur de nos missions, de nos préoccupations afin de mieux répondre aux attentes des giennois. Je sais que chaque service, chaque agent de la ville et de la Communauté des Communes, consacreront l'essentiel de son action pour améliorer le quotidien des habitants de notre ville. Cette priorité passera également par la modernisation de nos actions publiques municipales.

Comme vous le savez, nos défis et nos ambitions pour Gien-Arrabloy sont immenses, mais je sais que nous avons les atouts pour les relever. Ce soir, je vous demande d'ancrer nos actions dans le concret, dans le réel, mais de garder la tête dans le ciel étoilé de nos rêves pour notre ville.

Aujourd'hui nous avons élu 9 adjoints. Chacun de ces adjoints sera disponible pour recevoir et pour répondre, en fonction de son champ de compétence, aux attentes des Giennois et des Arrablésiens. Dans quelques jours, ils seront secondés par 8 conseillers délégués. A tous je dis : il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance c'est de ne pas nous voir disparaître le lendemain de l'élection... même si le travail va nous accaparer, nous devons toujours rester au contact des Giennois et des Arrablésiens.

A vous tous qui avez tant compté sur moi, je compte désormais sur vous !

Dans les prochains mois, nous rédigerons une feuille de route adressée à chaque Giennois. Celle-ci reprendra l'essentiel de notre programme afin de concrétiser nos actions et d'en informer la population.

Cette feuille de route devra permettre à nos concitoyens de retrouver un cadre de vie harmonieux ; une solidarité et un dynamisme économique. Elle devra tenir compte de tous les âges de la vie. De la petite enfance, en passant par la jeunesse et nos aînés ; accompagner un véritable outil de mobilité pour tous les Giennois ; donner des émotions populaires, partagées,...

Nous consacrerons également toute notre énergie au service de la qualité des soins, déterminant pour l'avenir de Gien et Arrabloy. Et, en ces temps de difficultés économiques et sociales, nous poursuivrons notre engagement fort envers les familles les plus fragiles et les personnes en situation de handicap.

Enfin, le monde associatif, culturel et sportif, saura trouver en moi, en nous, un partenaire fidèle et toujours à son écoute : le sport qui fait vibrer les cœurs et la culture qui réchauffe les âmes, sont essentiels au dynamisme de notre commune et nous répondrons présents.

Et j'adresserai mes derniers mots à ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, les responsabilités municipales. La mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit sa devise: « Liberté, égalité, fraternité ». Chacun d'entre nous est, à partir de ce jour, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs. Les principes et les valeurs qui guideront notre action municipale sont

Le respect et la confiance, « le respect s'exige, la confiance se gagne »

L'exemplarité : Respecter les engagements et gérer strictement la dépense publique

La transparence : Rendre compte régulièrement de notre action municipale

L'altruisme : Nous devons servir l'intérêt général et non servir nos intérêts

La réactivité : Assurer des réponses rapides aux sollicitations de nos concitoyens

L'humilité : C'est de savoir écouter

Alors, pour conclure, il ne me reste plus qu'à vous remercier tous pour votre confiance, restons fidèles à nos valeurs et à nos convictions. Et à présent au TRAVAIL !! ».

6. Lecture de la charte de l'élu local

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Maire

En vertu de l'article L.2121-7, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1. Le Maire remet aux Conseillers Municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

Au titre des questions diverses, Mme DE CREMIERS souhaiterait savoir si les masques destinés à la population et délivrés par le Département vont être distribués à la population ?

M. CAMMAL indique que les 16 000 masques du Département ont été réceptionnés hier après-midi. Il ajoute que la collectivité en a commandé autant pour que chaque giennois de + de 10 ans puisse bénéficier de deux masques et que ceux-ci seront livrés demain.

Dès réception, un courrier sera adressé aux giennois sur la base des listes électorales et des bureaux de vote afin de pouvoir organiser une distribution par secteur géographique. M. CAMMAL indique que si des personnes ne peuvent se déplacer pour des raisons diverses, ils pourront se faire connaître auprès de la mairie et la collectivité s'organisera pour leur faire parvenir les masques.

Mme DE CREMIERS demande si la collectivité distribue également les masques confectionnés par les associations locales.

M. CAMMAL précise qu'il n'a pas connaissance de ces initiatives et que les associations en question ont manifestement organisé leur réseau de distribution.

Mme FLANDRY demande s'il est possible d'avoir connaissance de la délégation des adjoints.

M. CAMMAL présente les délégations des 9 adjoints comme suit :

1	ROUGERON	Laurent	Adjoint à l'aménagement, aux travaux et au cadre de vie
2	de METZ	Catherine	Adjointe aux affaires sociales, à la santé, aux seniors et au handicap
3	DAMON	Jean Philippe	Adjoint au commerce, au tourisme et à l'animation
4	BOURDIN	Marie Odile	Adjointe au personnel et au monde patriotique
5	BICHON	Rémi	Adjoint à l'environnement, à la mobilité
6	CHAMBON	Nathalie	Adjointe à l'éducation et à la jeunesse
7	HIDAS	Jean Louis	Adjoint délégué au budget, aux finances et à la déontologie
8	PINGOT	Simone	Adjointe à la citoyenneté et au vivre ensemble
9	GREUIN	Jacques	Adjoint délégué à la sécurité

M. CAMMAL précise que ces 9 adjoints seront aidés par 8 conseillers délégués amenés à être désignés très prochainement.

Enfin, la politique sportive et culturelle sera directement rattachée au Maire.

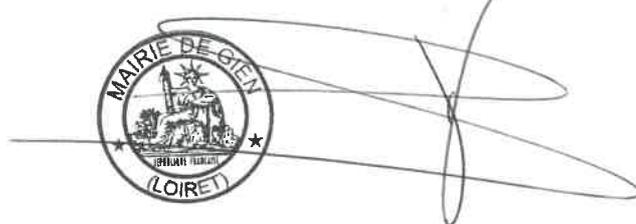
Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Fait à Gien, le 29 mai 2020

Madame CHEVALLIER
Secrétaire de séance



Madame FLANDRY
Secrétaire de séance



Certifié affiché le : 3 juin 2020